

La gazette de Jouy

Le journal d'information de Jouy sur Morin

MARS 2010
NUMERO #4

Au coeur du pays des deux Morin ...

LA LETTRE DU MAIRE

Editorial *par Luc Neirynek.*



Voici venir les premiers prémices du printemps !
Les jours rallongent, le soleil est plus présent, les températures plus clémentes ...

C'est que cet hiver, tout comme le précédent, aura été rude. D'importantes chutes de neige, de longues périodes de froid intense (*jusqu'à -16 c°*) ont rendu la vie du village parfois difficile, particulièrement dans les hameaux. Le service technique a fait tout son possible pour déneiger et sécuriser les voies communales et, à l'exception d'une courte période de rupture d'approvisionnement en sel, les accès à la commune sont restés relativement praticables.

À l'image de la météo, l'année 2009 aura été une année difficile.

D'un point de vue **social**, avec un pouvoir d'achat en baisse, un chiffre du chômage toujours en hausse et un environnement économique local plus que précaire, je pense là notamment aux ouvriers de l'entreprise Brodard de Coulommiers. Sur le plan **économique** aussi. De nombreux commerces et beaucoup d'entreprises, petites ou moyennes, ont vu leurs carnets de commandes se réduire. A ce titre, Jouy-sur-Morin s'en tire à bon compte : reprise du Proxi et du Café des Sports, de la boulangerie et de la pharmacie, arrivée de quelques entreprises (*Ste APR, Georgetti, Bruno Pub ou encore Arc-en-Ciel*). Un regret, la fermeture du café Le Balto qui n'a pas trouvé de repreneur.

En 2010, nous nous voulons optimistes en espérant que la conjoncture sera plus favorable pour tous. Cependant, cela serait mentir que de cacher notre inquiétude. Avec la suppression de la **taxe professionnelle** - *qui était une de nos principales sources de recette* - nous nous trouvons devant une situation difficile : maintenir les services qui vous sont rendus avec un budget municipal en net déclin. Malgré les compensations financières annoncées pour cette année, le budget 2010 s'annonce difficile à boucler ...

Afin de diminuer les dépenses, l'Etat nous impose donc de nous regrouper en **communauté de communes**. De gré ou de force. Des discussions ont d'ores et déjà repris avec l'ensemble des communes susceptibles de participer au regroupement. Une commission de pilotage a ainsi été créée et les premières propositions de statut et de périmètre devraient rapidement voir le jour. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de ce nouveau numéro de *La Gazette de Jouy*.

Luc Neirynek.

SOMMAIRE

♦ Editorial	1
<i>Par Luc Neirynek.</i>	
♦ l'Echo du Conseil	2
♦ Vie de la commune	3
<i>Quoi de neuf à Jouy ?</i>	
♦ Retour sur	4
<i>Le spectacle de fin d'année des écoles : Brice Kapel.</i>	
♦ Cadre de vie	5/6
<i>Par Héloïse Gaillard et Alain Martin.</i>	
♦ Les associations	7
<i>Le flotteur Jouyssien</i>	
♦ Etat Civil	8
♦ Bloc notes / Jeux	8

● EN BREF,

COMMISSION.

Création d'une commission "Tourisme & Patrimoine" qui concrétisera les actions menées par la mairie dans ces deux domaines (Voir aussi l'article sur le P.N.R en page 4).



SUBVENTION.

Dans le cadre de l'entretien et de l'extension du réseau d'éclairage public et après avoir effectué un bilan des besoins, la mairie vient de transmettre un dossier de subvention au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (S.I.E.S.M.).



SUBVENTION DE SOLIDARITÉ POUR LES SINISTRÉS D'HAÏTI.

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 150€ à destination des sinistrés Haïtiens.

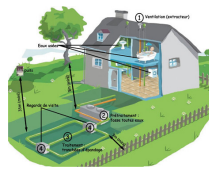


LIVRET D'ÉPARGNE.

Depuis plusieurs années, la commune attribue systématiquement un livret d'épargne aux nouveaux nés ainsi qu'aux jeunes mariés.

Le Conseil Municipal vient d'entériner les montants 2010 de ces deux primes :

- Livret Naissance : 55 €
- Livret Mariage : 80 €



ASSAINISSEMENT.

Le montant de la **taxe de raccordement à l'assainissement collectif** est désormais fixé à **3000 €**.

De même, les tarifs du **Service de l'Eau** et de la **Redevance Assainissement** sont établis comme suit :

Tarifs de l'eau.

(Tarifs ménager, en m³).

De 0 à 5000 : **0,90 €/m³**

Au delà, **2,88 €/m³**

(Tarifs industriels, en m³).

De 0 à 2000 : **0,90 €/m³**

De 2001 à 5000 : **1,47 €/m³**

Plus de 5001 : **2,96 €/m³**

Redevance Assainissement

1,20 €/m³

PHOTOCOPIES.

Les photocopies en mairie, jusqu'ici gratuites, seront désormais facturées **0,10 € l'unité**.

Le montant ainsi perçu servira à l'entretien et au renouvellement du matériel.

FOYER COMMUNAL.

Les tarifs 2010 de location du foyer communal demeurent inchangés.

[Commune]

☞ Vin d'honneur ☞

60 euros¹ / 80 euros²

☞ Repas ☞

200 euros¹ / 240 euros²

[Hors commune]

☞ Vin d'honneur ☞

120 euros¹ / 140 euros²

☞ Repas ☞

360 euros¹ / 400 euros²

¹ Tarif d'été, sans chauffage.

² Tarif d'hiver, avec chauffage.

Téléthon

Pour la seconde année, le dimanche 5 décembre 2009, l'association *Le Flotteur Jouyssien* organisait son grand loto en faveur du Téléthon.

Un chèque d'un montant de **3940,50 euros** (dont 100€ de don de la part de l'Association Familiale de La Ferté Gaucher ainsi que 140€ de don de l'association *La Boule de Jouy*) a ainsi pu être remis à l'Association Française de lutte contre la Myopathie (A.F.M.).

Un grand merci à tous les participants, donateurs ainsi qu'aux bénévoles de l'association de pêche.



DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN ABRI VOYAGEUR POUR L'ARRÊT "HARDROIT".

Le Conseil Général de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de son Service des Équipements Publics, propose la mise à disposition d'abribus aux communes en faisant la demande.

La mairie va donc déposer un dossier pour l'arrêt "Hardroit" qui se trouve à la sortie de Jouy-sur-Morin par le hameau de Beauchien.

Cet endroit est particulièrement exposé aux intempéries et les usagers, principalement des élèves, n'ont aucune possibilité de se mettre un tant soit peu à l'abri.

VOS ÉLUS.

Suite à la démission de M. Jean-Claude Berjot du poste de 5ème Adjoint en charge des services techniques, M. Yann Hubert (en médaillon ci-dessous) a été élu par le Conseil Municipal à ce même poste.



VOIES COMMUNALES.

Afin d'éviter toute confusion entre la "rue de l'Orgère" et le "chemin de l'Orgère" (hameau de Beauchien), le Conseil Municipal décide de renommer le chemin de l'Orgère en "**rue Jean Navarre**" (voir article ci-contre).



ÉQUIPEMENT.

L'ancienne saleuse a été remplacée par une nouvelle bien plus économe en sel et pratique à l'utilisation (*permis VL*). Le coût de l'opération s'élève à **1800 euros**.



© Mairie de Jouy-sur-Morin, 2010

● VOTRE MAIRIE

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE.

Suite à la réorganisation des services municipaux et devant le nombre de plus en plus important de dossiers longs et parfois difficiles à instruire (*urbanisme, suivi de projets, comptabilité, etc.*), les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie changent.

Désormais, l'accueil du public se fera comme suit :

- Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00,
- Mardi 8h30 - 12h00 / **Accueil fermé l'après-midi**,
- Mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00,
- Jeudi 8h30 - 12h00 / **Accueil fermé l'après-midi**,
- Vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00,
- Samedi 10h00 - 12h00.

● UN PEU D'HISTOIRE ... JEAN NAVARRE.

Jean Marie Dominique Navarre, plus simplement appelé Jean Navarre, est né le 8 août 1895 à Jouy-sur-Morin et fut un des as de la première Guerre Mondiale.

Il était le fils d'un très important fabricant de papier originaire des Landes.

En mai 1916, il fut le premier pilote français à compter 10 victoires homologuées. Après l'armistice, il reçut la **Légion d'Honneur**, la **Médaille Militaire**, la **Croix de Guerre avec**



Palmes, et **6 citations à l'Ordre de l'Armée**. Il décéda le 10 juillet 1919 à l'âge de 24 ans lors d'un accident en vol.

Son père, **André Navarre**, après avoir été le directeur de la papeterie du Marais à Jouy-sur-Morin, fut le fondateur en province des papeteries Navarre (*grande entreprise papetière rachetée en 1932 par le groupe Saint-Gobain*).

Source : Wikipédia.



LE PERSONNEL COMMUNAL (1/3) LES CANTONNIERS.

Véritables chevilles ouvrières de la commune, les agents du service technique - *nos cantonniers* - sont finalement assez méconnus. Ils interviennent pourtant dans la quasi totalité des domaines techniques de la mairie. Petite présentation ...

Six personnes composent ce service :

- Aux travaux publics :

Joël Thominet, Patrick Saleine, Alain Hannequin.

- À l'électricité :

Pascal Fannechon, électricien de formation.

- À la voirie et aux espaces verts :

William Maronne et Olivier Dumont.

Dans la pratique, ce découpage n'est pas aussi définitif qu'il peut le sembler, l'accent étant mis sur la **polyvalence des agents**. En effet, selon les saisons, la charge de travail d'un domaine à l'autre varie énormément. En été, le déneigement ne fait pas véritablement partie de leurs préoccupations, tout comme la tonte n'est pas vraiment d'actualité en ce moment ... logique.

Et des domaines de compétence, les cantonniers doivent en couvrir un certain nombre : *Entretien et contrôle quotidien des stations d'épuration, relevage des vannages, entretien des routes (40 km de linéaire !), tonte et entretien des espaces verts, taille des arbres, remise en état et entretien des bâtiments publics (écoles, mairie, foyer communal ...), mise en place des décorations de Noël et installation des équipements pour les nombreuses fêtes et cérémonies, etc.*

Ajoutez à cela l'importante superficie de la commune (19 km²) et vous comprendrez aisément que nos agents ont fort à faire.

Sous la houlette de **M. Yann Hubert**, Maire-Adjoint¹, le service technique se modernise à chaque fois que cela est possible. La commune vient ainsi de faire l'acquisition d'une toute nouvelle saleuse² (*bien plus performante et économe que l'ancienne*) qui a l'avantage de pouvoir se fixer à l'arrière d'un véhicule léger là où l'ancienne nécessitait un permis poids lourds. Un vestiaire, une douche et un coin repas, jusqu'ici inexistants, vont aussi être aménagés dans le local des anciennes douches publiques. L'acquisition d'une mini-pelle d'occasion est aussi régulièrement évoquée ...



¹ Voir information "Vos élus" page précédente.

² Voir information "Équipement" page précédente.

● EN BREF

BOULANGERIE, CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE !

Après une brève fermeture dans la semaine du 1er au 8 février, la boulangerie de Jouy-sur-Morin a rouvert ses portes.

C'est désormais **Alexandre et Alexandra** qui vous accueilleront au sein de la boulangerie **L'Épi doré** du mardi au dimanche matin.

Vous pourrez retrouver vos pains habituels, viennoiseries et pâtisseries ainsi que diverses préparations sucrées ou salées.

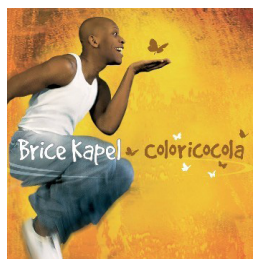


Nous souhaitons donc la bienvenue aux nouveaux propriétaires **Alexandre et Alexandra** et une bonne continuation à **Philippe Rueff** qui fut notre boulanger pendant plus de deux ans.

● RETOUR SUR ...

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES.

Brice Kapel est un artiste de talent, les enfants pourront vous le dire ... Tout à la fois danseur, chanteur, poète et musicien, il a su transporter les élèves des écoles du Champlat et du Centre dans un autre monde. Un monde où les kilomètres ne comptent plus et où le temps s'arrête régulièrement pour laisser place aux histoires et aux chansons.



Émerveillés, les élèves se sont laissés guider par l'artiste et sa guitare, reprenant en chœur l'ensemble des refrains et gestuelles du spectacle ...

Alors que dehors il venait de neiger, il faisait nettement plus chaud dans le foyer ! Et ce, grâce à Brice Kapel.

Commune de Jouy sur Morin. Bulletin d'informations municipales. - Trimestriel gratuit, ne peut être vendu -

Tiré à **1000 exemplaires** et distribué par les services municipaux.
Dépot légal 1er trimestre 2010.

Directeur de la publication : **M. Luc Neirynek**.
Co-directeur, Infographie : **M. Jérôme Gobillot-Goyat**.
Comité de rédaction : **L'équipe du Conseil Municipal**.
Imprimerie **Les Impressions Steve**
Coulommiers ☎ 01.64.04.25.57

Remerciements :

► à **M. André Navarre** pour les photographies de Jean Navarre,
► à **Mme Annakatharina Lobsiger Sørensen**.

© Tous droits réservés. Reproduction, même partielle, interdite.



JARDINS & BALCONS FLEURIS 2009, LES RÉSULTATS !

Onze Jouyssiennes et Jouyssiens ont participé à cette première édition du concours communal des jardins et balcons fleuris. Tous ont rivalisé de talent et de goût pour proposer au jury le jardin le plus abouti. La remise des prix avait lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire, samedi 9 janvier 2010 ...



© Mairie de Jouy-sur-Morin, 2010.

Le premier prix a été décerné à **Mme Suzanne Marcelot** qui a ainsi pu choisir une oeuvre originale de **Mme Annakatharina Lobsiger-Sørensen** parmi une collection d'aquarelles peintes pour l'occasion.

Le second prix, un citronnier, est allé à **Mme Maria Rodrigues**. Quant au troisième prix, **Mme Michelle Barbier** a reçu un livre d'Art "Ecorces".

Aux places d'honneur, nous retrouvons **Mme Michelle Renoncourt**, **M. Alexandre Tagliaferro**, **Mme Denise Jérôme** et **Mme Christiane-Noëlle Leconte** qui gagnent tous quatre un exemplaire du livre "Le guide créatif du jardin".

Enfin, **M. Patrick Duval**, **M. Gilbert Houdry**, **Mme Claudine Montaz** et **Mme Anne Thierry** se sont vu offrir une orchidée en pot.

La mairie de Jouy-sur-Morin félicite tous les participants et espère les retrouver encore plus nombreux pour l'édition 2010 de ce concours.

Christophe Houdard.

INTERNET

Afin de toujours mieux vous informer, outre ce journal communal, nous vous rappelons que la commune de Jouy-sur-Morin dispose d'un site (blog) Internet :

" <http://jouysurmorin.free.fr> "



Communiqués officiels, informations diverses, festivités, agenda ...

Vous y retrouverez tout ce qui fait la vie de notre commune.

● ZOOM SUR

PARC NATUREL RÉGIONAL "BRIE & 2 MORIN".

Depuis 2007, un grand projet de Parc Naturel Régional (PNR) situé à l'est de la Région Ile-de-France a germé dans l'esprit du Conseil Régional. Avec l'aide du Conseil Général de Seine-et-Marne et de vos élus locaux, le Conseil Régional a pu définir les grandes lignes du projet ainsi que son périmètre provisoire.

La commune de Jouy-sur-Morin a la chance de faire partie de ce périmètre et ainsi de participer pleinement à l'élaboration de ce projet. Celui-ci ne concerne pas uniquement la **protection de l'environnement et des milieux naturels** mais aussi la **mise en valeur du patrimoine rural** ainsi que le **développement de l'économie locale**.

De nombreuses réunions et des commission thématiques - *auxquelles participent pleinement vos élus* - se sont déjà déroulées et il ressort de leurs travaux trois grands axes à prendre en compte pour l'élaboration du projet :

- Favoriser l'emploi local,
- Développer les transports en commun,
- Mettre en valeur le patrimoine tant paysager qu'architectural de notre région.

Il reste encore de nombreuses études à mener avant de pouvoir élaborer la Charte qui régira le Parc Naturel Régional Brie et 2 Morin, sous réserve que ce projet aboutisse.

Tout un chacun peut participer à cette grande aventure en se connectant sur le site de l'avant projet¹ et y laisser ses remarques, commentaires ou idées. Toutes ces contributions seront utiles au développement du futur parc naturel.



Héloïse Gaillard.

¹ <http://www.pnrbrie2morin.fr>

VOTRE MAIRIE

Mairie de Jouy sur Morin
11, place du Bouloi
77320 Jouy sur Morin

☎ 01.64.04.07.07 / 📠 01.64.20.32.94

🌐 <http://jouysurmorin.free.fr>

✉ mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr (admin)

✉ postmaster@jouy-sur-morin.fr (vos élus en direct)

Horaires d'accueil du public :

☞ Lundi, mercredi et vendredi ☞
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00.

☞ Mardi et jeudi ☞

8h30 - 12h00 / fermée l'après-midi.

Les samedis de 10h00 à 12h00.

Permanences de vos élus, sur rendez-vous.

LES CHEMINS DE RANDONNÉE À JOUY-SUR-MORIN

La marche n'est pas une fin en soi, mais la meilleure façon de vraiment découvrir une région, de communier avec la Nature et le monde qui nous entoure.

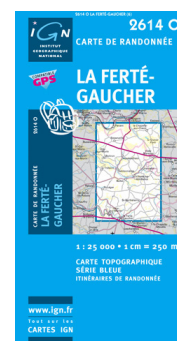
En parcourant les nombreux sentiers et chemins de notre village, vous retrouverez vos sensations premières. Vous prendrez le temps de voir, d'entendre, de sentir, de toucher ...

Dans le cadre de ses aménagements relatifs au cadre de vie et au tourisme, la municipalité a décidé de créer une commission adéquate (*Commission Tourisme et Patrimoine*) qui permettra aux visiteurs extérieurs de mieux connaître notre commune.

"CHEMIN FAISANT ..."

De ce fait, il devient nécessaire d'ouvrir certains chemins à la randonnée et de prévoir l'entretien de ceux qui existent déjà.

Deux chemins gérés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P) sont mis à la disposition des marcheurs, l'un de 9 Km et l'autre de 14 Km, le second se situant à cheval sur notre commune et sur celle de La Ferté Gaucher.



D'autres itinéraires pédestres peuvent être ouverts avec l'idée bien précise de faire découvrir le patrimoine communal. Des parcours qui seront donc des itinéraires de découverte.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès de la mairie.

Alain Martin.

POUR EN SAVOIR PLUS,

○ Le site Internet officiel de l'**Institut Géographique National (I.G.N)** à l'adresse <http://www.ign.fr>

○ Le site du "**Petit Randonneur**" qui vous propose de nombreux parcours (<http://www.rando77.com>).

○ Le site **Géoportail** (<http://www.geoportail.fr/>) ainsi que le logiciel **Google Earth** (<http://earth.google.com/intl/fr/>) qui vous permettent tous deux de visualiser vos parcours de randonnées.

● RÈGLEMENTATION *par Héroïse Gaillard.*

Les quads (*abréviation de quadricycle*) sont des véhicules tout terrain à quatre roues équipés de moteur. Le quad est un hybride entre la moto et la voiture (*voir illustration ci-contre*). Il doit nécessairement être homologué pour pouvoir être utilisé sur les routes ouvertes à la circulation, tout comme le casque qu'il faut obligatoirement porter lors de son utilisation. Le quad doit aussi, bien sûr, être correctement assuré.

Selon la cylindrée du quad (*inférieur ou supérieur à 50 cm³*), le Brevet de Sécurité Routière (BSR) ou le permis B1 (*ou une équivalence Permis A, A1 ou B*) est requis pour conduire le quadricycle mais dans tous les cas de figure, le pilote doit avoir **au minimum 16 ans**.

La circulation des véhicules à moteur, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, cause des dommages aux milieux naturels (*altération des habitats naturels*), à la faune (*dérangement, modification du comportement*) et à la flore dont nous devons stopper la régulière dégradation. Elle est aussi source de danger (*risques d'accident*) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (*marcheurs, cavaliers, cyclistes*) et de dégradations de pistes et de chemins (*érosion*).

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels est réglementée depuis 1991.



Les principes posés par la loi.

La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que **sur les voies ouvertes à la circulation publique**. La pratique du "hors piste" est donc **strictement interdite**. Le maire ou le préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation. Un propriétaire peut également interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire.

En forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le code forestier, **la circulation en sous-bois est interdite**. Les chemins de halage sont également fermés aux véhicules à moteur.

Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes (1500 €) et à la mise en fourrière de leur véhicule.

Quelques précisions d'ordre général.

La présence sur une carte d'une route ou d'une piste n'implique pas qu'elle soit ouverte à la circulation des véhicules à moteur.

Une voie privée suffisamment large et carrossable pour être fréquentée par une voiture de tourisme est présumée ouverte à la circulation des véhicules à moteur.

Un simple sentier pédestre ou un layon forestier est interdit à la circulation des véhicules à moteur.

Les voies affectées à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) sont interdites à la circulation des véhicules à moteur à l'exception de ceux utilisés par les services d'incendie et de secours.

POUR EN SAVOIR PLUS,

Code de la route : articles R.221-4 à R.221-7; article R.317-8; article R.311-1; article R.431-5.

Code Général des Collectivités Territoriales : articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3.

Code de l'environnement : articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants.

Code forestier : article R.331-3.

● ASSAINISSEMENT.

Suite à l'adhésion de la commune à la "compétence A" du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord-Est de Seine et Marne (SIANE), la **taxe d'assainissement** fera désormais l'objet d'une facture à part là où cette dernière était intégrée dans votre facture d'eau jusqu'alors.

Pour résumer, vous aurez toujours **deux factures d'eau** : Un acompte en février puis le solde en mai.

Vous aurez aussi **une facture d'assainissement**, qui n'existait pas avant puisque précédemment prélevée en même temps que vos factures d'eau, qui vous parviendra dans le courant du mois de septembre.



● ZOOM SUR



Le Flotteur Jouyssien. Association de pêche.

Président : M. Roger Hennequin.

3, rue de la Planchotte

77320 Jouy-sur-Morin

Tel : 01.64.20.20.55

DE 1931 À NOS JOURS.

À sa création en 1931, l'association s'appelait "*La Société de Pêche*". Aujourd'hui, c'est une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.).

De mai 1931 jusqu'à fin 1975, différents présidents se sont succédé à la tête de la Société de Pêche. Pour mémoire citons (*dans l'ordre chronologique depuis 1931*) M. Marioton, M. Lambert, M. Rousselle, M. Rouffiac, M. Rubantel, M. Lefèvre, M. Champ et M. Lorient.

Début 1976, la Société de Pêche a été renommée "*Le Flotteur Jouyssien*" et c'est cette entité qui est toujours en activité aujourd'hui. M. Lorient, M. Sobremant, M. Wienert et actuellement M. Roger Hennequin ont été ou sont encore présidents de l'association.

À ce jour, 225 adhérents, aussi bien des hommes que des femmes, des adultes que des enfants, sont là pour apporter leur contribution au sein de l'association afin de permettre les repeuplements de nos cours d'eau en truites, de mars à août, et en poissons blancs en novembre.

Notre parcours de pêche, qui est en 2ème catégorie, se limite en amont au *Moulin de Montblin* et en aval à la *Petite Vacherie* de St Siméon.

CALENDRIER DE PÊCHE.

La pêche aux poissons blancs est ouverte tous les jours du **vendredi 1er janvier au vendredi 31 décembre**. Pour l'année 2010, l'ouverture de la pêche à la truite est prévue le **samedi 13 mars** et s'achèvera le **dimanche 19 septembre**. Quant au brochet, vous pourrez aller le pêcher du **vendredi 1er au dimanche 31 janvier** puis du **samedi 1er mai au vendredi 31 décembre**.

TARIFS 2010 DES CARTES DE PÊCHE.

Les tarifs des cartes de pêche donnant droit à 4 lignes pour l'année 2010 sont les suivants :

- Carte Adulte : **64€**
- Carte Enfant (12 - 18 ans) : **10€**
- Carte découverte (- De 12 ans) : **2€**
- Carte journalière : **10€**
- Carte vacances (15 jours consécutifs) : **31€**
- Carte découverte femmes : **30€ (1 ligne seulement)**.

Toutes ces cartes sont en vente :

- À Jouy-sur-Morin au Café des Sports.
- À La Ferté Gaucher, aux cafés Le Fertois ainsi qu'à L'Écu.
- À Rebais, au magasin Kiriél,

Ou auprès de la trésorière du Flotteur Jouyssien, *Mme Hennequin Claudine* à Montigny.

AGENDA DE L'ASSOCIATION.



Samedi 23 janvier 2010, Assemblée Générale.

Dimanche 25 avril 2010, Loto.

Samedi 5 juin 2010, Concours de pêche - Coupe Communale.

Samedi 11 septembre 2010, Concours de pêche - Coupe Sobremant.

Samedi 20 novembre 2010, Soirée à thème Choucroute Party.

© Crédits photographiques, Le Flotteur Jouyssien. Tous droits réservés.



● NAISSANCES

Au cours de l'année 2009, 22 nouveaux petits Jouysiens sont nés. Bienvenue à eux !

Rappel : La publication des avis de naissance nécessitant une autorisation, n'apparaissent dans cette liste que les enfants dont les parents ont répondu positivement au courrier qui leur a été adressé par la mairie.

Lenny Martin - Dos Santos

Né le 01 janvier 2009,

Eva Lhomme

Née le 07 janvier 2009,

Thaïs Déon

Née le 15 janvier 2009,

Alice Charles

Née le 24 janvier 2009,

Timéo Aubert

Né le 17 février 2009,

Lise Lefloch

Née le 16 juin 2009,

Justine Morellon

Née le 18 juin 2009,

Noah Van Kerrebroeck

Né le 28 juillet 2009,

Khadija Ben Kaddour

Née le 12 août 2009,

Nathan Métifiot

Né le 26 août 2009,

Martin Dumoulin

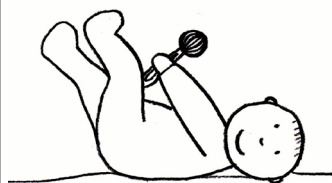
Né le 12 septembre 2009,

Melek Magdoul

Né le 5 novembre 2009,

Jenine Magdoul

Né le 5 novembre 2009.



● MARIAGES

Pour l'année 2009, sept mariages ont eu lieu à la mairie de Jouy-sur-Morin.

Voici la liste des mariages pour lesquels une autorisation de publication a été accordée.

Le 16 juin,

M. Philippe Blanchard & Mme Marie-France Daniel.

Le 27 juin,

M. Damien Paciora & Mme Carine Bokolo.

Le 25 juillet,

M. Christophe Gaudetroy & Mme Caroline Marie.

Le 29 août,

M. Alban Fonfraid & Mme Audrey Pitteman.



● DÉCÈS

Le 9 février, **Mme Jacqueline Besse**, Lagny sur Marne.

Le 5 avril, **M. Albert Petit**, Coulommiers.

Le 11 avril, **Mme Eliane Pater**, Coulommiers.

Le 23 mars, **M. Stéphane Dantan**, Coulommiers.

Le 3 mai, **M. Michel Bony**, Coulommiers.

Le 26 juin, **M. Robert Vitry**, Coulommiers.

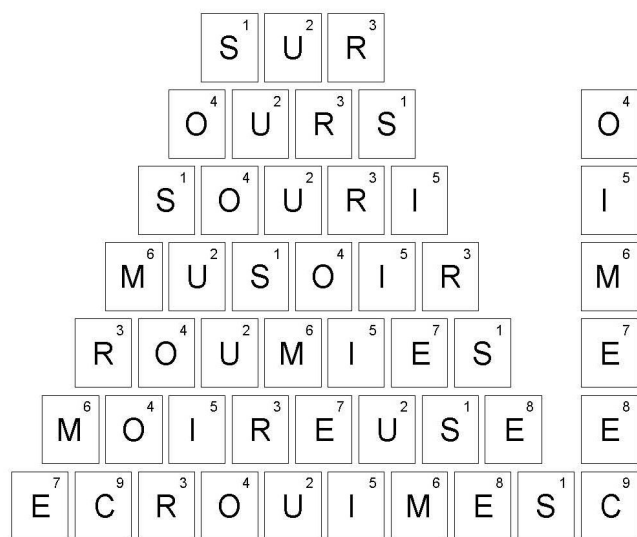
Le 21 juillet, **M. Abdel Bouhafis**, Tremblay-en-France.

Le 25 novembre, **Mme Lucienne Cordellier**, veuve Marchand, Jouy-sur-Morin.

■ DÉTENTE / LOISIRS

● SOLUTION DES JEUX - GAZETTE N°3

Pyramide de mots.



● JEUX - Enigmes ...

Un père et un fils ont à eux deux 36 ans.

Sachant que le père a 30 ans de plus que le fils, quel âge a le fils ?



Alice vend les voyelles, même accentuées, mais offre gratuitement les consonnes.

Au pays d'Alice, Vénus vaut 30 euros, Mercure vaut 43 euros et Uranus 54 euros.

Jupiter vaut le double de Mars et Pluton a le même prix que la Terre.

Quel est le prix du soleil ?

Qui suis-je ?

Je suis d'eau,
Je suis d'air,
Je suis d'électricité.
Je suis ...

